



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



La Rochelle, le 03/06/2021

### **RECYCLAGE DES FRICHES : LES LAURÉATS DU PLAN DE RELANCE EN CHARENTE-MARITIME**

Dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement a mobilisé un fonds de 300 millions d'euros en vue de soutenir des opérations de recyclage de friches urbaines pour produire des logements ou développer des activités économiques dans un objectif global de sobriété foncière.

La réutilisation des friches urbaines constituent en effet un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour maîtriser l'étalement urbain, limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et ainsi lutter contre l'artificialisation des sols.

Le fonds financera le recyclage des friches et la transformation de foncier déjà artificialisé (acquisition, dépollution, démolition), dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain.

En Charente-Maritime, quatre opérations sont lauréates du fonds Friches, bénéficiant ainsi de subventions pour couvrir une partie du coût de l'opération d'aménagement :

#### **1) Requalification de la friche industrielle dénommée friche Poyaud à Surgères**

Montant de la subvention : 619 195 €

Surface de la friche en m<sup>2</sup> : 14 205

Nature de la friche : Friche industrielle

Maître d'Ouvrage : Commune de Surgères

Cette opération consiste à requalifier une friche industrielle proche de la gare et du centre-ville pour la construction d'une soixantaine de logements et la création de deux ou trois commerces en lien avec la gare. Elle s'inscrit pleinement dans la démarche « Petites Villes de Demain ».

#### **Contact réservé à la presse**

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

## **2) Réhabilitation du bâtiment A2 de la Résidence Philippe et de ses abords à Jonzac**

Montant de la subvention : 250 000 €  
Surface de la friche en m<sup>2</sup> : 13 400  
Nature de la friche : Friche urbaine  
Maître d'Ouvrage : Commune de Jonzac

## **3) Réhabilitation du bâtiment A1 de la Résidence Philippe à Jonzac**

Montant de la subvention : 350 000 €  
Surface de la friche en m<sup>2</sup> : 10 000  
Nature de la friche : Friche urbaine  
Maître d'Ouvrage : Communauté de Communes de Haute-Saintonge

Ces deux opérations s'inscrivent en complémentarité l'une de l'autre, avec la réhabilitation de deux immeubles de logements dégradés pour reconstituer une offre de 20 logements et créer un hôtel d'entreprises de 1 250 m<sup>2</sup> de surface de plancher, renforçant ainsi la mixité fonctionnelle et l'attractivité du quartier dans le cadre de la démarche « Petites Villes de Demain ».

## **4) Reconversion de la friche industrielle OCEA à La Rochelle**

Montant de la subvention : 1 000 000 €  
Surface de la friche en m<sup>2</sup> : 13 727  
Nature de la friche : Friche portuaire  
Maître d'Ouvrage : Grand Port Maritime de La Rochelle

L'opération vise à dépolluer et réutiliser une plateforme d'une superficie de 13 700 m<sup>2</sup> destinée à recevoir une activité industrielle avec, à la clef, des créations d'emplois.

### **Contact réservé à la presse**

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)  
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)